

AUTO ECOLE DU CANAL

MLLE PAMDIR Kéziban Gérante

1 AVENUE MARECHAL LECLERC 69700 GIVORS 04.78.73.04.98

AGREMENT E 22 069 0011 0 SIRET 78987851900022 NDA 84 69 15137 69

www.auto-ecole-du-canal.fr aeducanal@outlook.fr Facebook ae du canal

Auto-école du Canal à Givors - Vroomvroom.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE DU CANAL

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

Article 2 : Consignes de sécurité

- consignes d'incendie ;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer.

Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement du lundi au jeudi de 17h à 19h le mercredi 14h à 19h et le samedi de 10h à 12h ;
- accès libres à la salle de code.

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Les portables doivent être coupés pendant les cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- modalités d'accès à la salle (horaires du lundi au jeudi de 17h à 19h le mercredi 14h à 19h et le samedi de 10h à 12h ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code illimité valable 12 mois.

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ;
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

Cours pratiques

- Lors de l'évaluation de départ il sera remis à l'élève l'identifiant et le mot de passe de son livret d'apprentissage en ligne. Il devra le télécharger sur son portable (LIVRET DRIVE) et le présenter à chaque leçon ;
- Toute leçon non décommandée JOURS OUVRABLES HORS WEEK END ET JOURS FERIE 48 heures à l'avance sera due sauf justification par un certificat médical ;
- déroulement d'une heure de conduite :
 - 5 minutes : Installation au poste de conduite et désinfection
 - 5 minutes : définitions des compétences en se référant au livret d'apprentissage ;
 - 40 minutes : conduite effective pour travailler les compétences définies et évaluer les apprentissages ;
 - 5 minutes : bilan et commentaire pédagogiques incluant la validation des compétences et les annotations sur le livret d'apprentissage.
- Toute modification en ce qui concerne l'horaire ou le lieu de départ ou d'arriver de la leçon devons nous être communiqué au moins 48 heures avant ;
- En cas de retard le moniteur attendra 10 minutes et repartira la leçon sera due ;
- Lors des prises à domicile l'élève doit attendre le moniteur à l'extérieur devant son domicile ou le lieu prévu ; l'arriver et le départ de l'enseignant sera pris sur son temps de conduite.

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits).

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel toute détérioration d'équipement sera facturé à son auteur.

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards.

Article 8 : Comportement des stagiaires

- Comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- Respect du personnel enseignant et des autres élèves ;
- Toute agression physique ou verbale envers un moniteur, un inspecteur ou un autre élève sera sanctionnée par un renvoi immédiat.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive

ATTENTION : CONTRAT VALABLE 12 MOIS AU DELA UN AVENANT DOIT ETRE NEGOCIEE
TOUTES PRESTATIONS HORS CONTRAT SERA FACTURE A L'UNITE.

Mon dossier d'inscription sera archivé à la suite d'une inactivité de 12 mois et détruite au-delà de 36 mois.

PROTOCOLE SANITAIRE

1) AVANT LA LECON :

- Désinfection obligatoire des mains gel hydroalcoolique norme EN 14 476 avant chaque leçon

2) PENDANT LA PAUSE :

- Pause obligatoire toutes les 45 minutes pour les modules de deux heures de conduite
- Choisir un lieu avec peu ou pas de présence d'autres personnes
- Sortir du véhicule, respect d'une distance de plus de d'un mètre entre l'élève et le moniteur
- Désinfection du véhicule à la pause (voir le protocole nettoyage du véhicule)

3) APRES LA LECON

- Faire le bilan de préférence les vitres baissées en respectant une distance à l'intérieur du véhicule
- Désinfection du véhicule
- Se désinfecter les mains

**Du Gel hydroalcoolique NORME EN 14476 et des lingettes désinfectantes sont à votre dispositions
dans le véhicule.**

°TOUS NOS VEHICULES SONT EQUIPEE DE DASHCAM

EN SIGNANT CE REGLEMENT INTERIEUR VOUS ACCEPTER ETRE FILMER ET GEOLOCALISER PENDANT VOS COURS DE CONDUITE
CE DISPOSITIF EST UTILISER POUR SE MENAGER UNE PREUVE DANS LE CADRE DU REGLEMENT D'UN SINISTRE OU D'UN LITIGE

Durées de conservation des données : deux mois.

Les vidéos s'effacent au fur et à mesure pour préserver l'espace de stockage. En cas d'événement anormal (choc, fort freinage), la vidéo enregistrée ne s'efface pas et la suppression s'effectuera manuellement sur demande écrite.

Néanmoins, les données peuvent être conservées pour une durée supérieure pendant un an à des fins de preuve de l'exécution des prestations, en cas de contestation des prestations effectuées, jusqu'au règlement de la contestation.

Identité et coordonnées du responsable du traitement

AUTO ECOLE DU CANAL 1 AVENUE MARECHAL LECLERC 69700 GIVORS

°Droits des personnes (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, réclamation auprès de la CNIL)

APPRENANT :

NOM et PRENOM :

« RECTO ET VERSO LU ET APPROUVE(E) »

DATE ET SIGNATURE :

MINEURS REPRESENTANT LEGAL :

NOM et PRENOM :

« RECTO ET VERSO LU ET APPROUVE(E) »

DATE ET SIGNATURE :